

N° 37583

Le 23 novembre 2017

November 23, 2017

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Abella, Moldaver, Karakatsanis,
Wagner, Gascon, Côté, Brown et Rowe

Coram: McLachlin C.J. and Abella,
Moldaver, Karakatsanis, Wagner, Gascon,
Côté, Brown and Rowe JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Marie-Lourdes Février et Bénédict Bois

Marie-Lourdes Février and Bénédict Bois

Demandeurs

Applicants

- et -

- and -

Agence du revenu du Québec et Procureure
générale du Québec

Agence du revenu du Québec and Attorney
General of Quebec

Intimées

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête pour déposer un mémoire volumineux est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-026522-169, 2017 QCCA 348, daté du 3 mars 2017, est rejetée sans dépens.

The motion to file a lengthy memorandum of argument is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-026522-169, 2017 QCCA 348, dated March 3, 2017, is dismissed without costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.